

Une semaine en Pays de Charlieu

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE ■ Deux permanences sont prévues début septembre pour les inscriptions

Favoriser l'accès à la musique pour tous

Deux grandes nouveautés marquent cette rentrée à l'école de musique intercommunale : le retour de la clarinette et l'ouverture d'une classe de harpe en collaboration avec le conservatoire de Roanne.

L'heure de la reprise approche... Les élèves de l'école de musique du pays de Charlieu Belmont (EMPCB) et toutes les personnes intéressées pour prendre des cours sont invitées à venir s'inscrire lors de deux permanences. Elles auront lieu mercredi 7 septembre, de 14 heures à 19 heures, et samedi 10 septembre, de 9 heures à 13 heures, dans la cour de l'école, située 9, boulevard Général-Leclerc, à Charlieu. À l'occasion de cette seconde séance, une battle de batterie se déroulera dans la cour du musée. Pour les demandes plus tardives (avant les vacances de Toussaint), l'EMPCB fera en fonction des places disponibles. La reprise des cours sera effective à partir du lundi 19 septembre.

Association gérée par des bénévoles, l'EMPCB emploie des professeurs professionnels et



ÉVÈNEMENT. La saison dernière s'est conclue avec un intermède musical donné le 18 juin dans le cadre de la fête de la musique, sur le marché de Charlieu.

suit le schéma départemental de l'enseignement de la culture mis en place par le Conseil départemental de la Loire. « Cela signifie que les études permettent une pratique amateur, mais peuvent aussi déboucher sur des études plus approfondies, voire une carrière dans la musique », indique le président, Gilles Vadon.

Pour cette rentrée, l'apprentissage de la batterie, le chant, la

flûte traversière, la guitare, le piano, le saxophone, la trompette, le violon et l'accordéon seront de nouveau proposés en cours individuels, avec deux nouveautés supplémentaires : le retour de la clarinette et l'ouverture d'une classe de harpe, en collaboration avec le conservatoire de Roanne. La pratique collective n'est pas en reste avec les ateliers chanson, big band, musiques actuelles, swing, la

chorale adultes et enfant, la classe d'orchestre, l'atelier cordes et les suivis de groupes.

Enfin, l'association est reconnue d'intérêt général et, à ce titre, l'adhésion qui s'élève à 35 € est déductible des impôts à hauteur de 66 %. Ainsi, pour les personnes qui sont imposables, l'adhésion s'élèvera en réalité à 11,66 € pour l'année. « Après cinq années consécutives sans augmentation des tarifs, nous

avons dû procéder à une réactualisation des frais de scolarité, précise Gilles Vadon. Nous espérons que nos appels adressés aux collectivités territoriales qui subventionnent et soutiennent notre école, Charlieu Belmont Communauté et Département de la Loire, ainsi qu'à notre mécène le Crédit Mutuel soient entendus. »

Un appel pour renforcer l'équipe dirigeante

L'EMPCB en profite pour passer un autre appel en cette rentrée : « Nous avons besoin que des personnes, élèves, parents viennent renforcer l'équipe dirigeante qui donne beaucoup notamment dans cette période toujours très compliquée pour tous et notamment pour les associations. La pérennité de l'école dépend de l'investissement de tous », conclut Gilles Vadon. ■

Pratique. Pour plus de renseignements sur l'EMPCB, n'hésitez pas à contacter le 04.77.60.19.09 (laisser un message) ou à envoyer un mail (empc.charlieu@free.fr). Vous pouvez aussi visiter le site www.kananas.com/ecoledemusiquedupaysdecharlieubelmont